

## Lettre de Jean Monnet à Robert Schuman (Paris, 1er juillet 1952)

**Légende:** Dans une lettre à Robert Schuman en date du 1er juillet 1952, Jean Monnet fait état de l'avancement des opérations de déconcentration industrielle et de la suppression des cartels de la Ruhr devant intervenir avant l'établissement du marché commun pour le charbon et le minerai de fer prévu pour le 10 février 1953.

**Source:** Jean Monnet, Robert Schuman, Correspondance 1947-1953. Lausanne: Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Centre de recherches européennes, 1986. 188 p. (Cahiers rouges).

**Copyright:** (c) Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Centre de recherches européennes, Lausanne

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_jean\\_monnet\\_a\\_robert\\_schuman\\_paris\\_1er\\_juillet\\_1952-fr-997fe68f-dbc7-43e9-8dad-0836fdf5bc30.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jean_monnet_a_robert_schuman_paris_1er_juillet_1952-fr-997fe68f-dbc7-43e9-8dad-0836fdf5bc30.html)

**Date de dernière mise à jour:** 13/09/2012

## Lettre de Jean Monnet à Robert Schuman (Paris, 1er juillet 1952)

Paris, 1er juillet 1952

Mon cher Président,

En ce qui concerne la déconcentration, nous pouvons maintenant régler les questions essentielles: la dissolution du DKV [Deutsche Kohlen-Verkaufsgesellschaft], c'est-à-dire la nouvelle organisation de vente du charbon de la Ruhr – la réforme du système des rabais, c'est-à-dire de l'organisation cartellisée traditionnelle du commerce des produits sidérurgiques en Allemagne – la création des nouvelles sociétés sidérurgiques et la liaison charbon-acier.

Comme le rappelait mon mémorandum à Hallstein, il était indispensable que nous soyons assurés de la mise à exécution des engagements pris par le Gouvernement fédéral dans ces trois domaines, pour que le Gouvernement puisse ratifier le traité charbon-acier et convoquer la Conférence des Ministres chargée de mettre sur pied les institutions de la Communauté.

A la suite de nombreuses discussions tenues à La Haye avec les Allemands, à Bonn entre les conseillers économiques et les représentants du Gouvernement fédéral et à Paris avec les Américains, hier a eu lieu une réunion entre le Dr Westrick, M. Le Vert, et M. Willner, adjoint de M. McCloy. Au cours de cette réunion, les Allemands ont enfin accepté tous les points essentiels de notre position.

Nous sommes donc maintenant en mesure de conclure sur les bases suivantes que je vous demande de bien vouloir approuver. Si vous en êtes d'accord, je donnerai à M. Le Vert les instructions correspondantes, en même temps que j'en informerai M. Willner.

Le Gouvernement fédéral accepterait formellement que le DKV soit liquidé définitivement, que l'achèvement des opérations de liquidation soit fixé au plus tard au 1er avril 1953, tout en spécifiant que la Haute Autorité pourrait fixer une date plus rapprochée, dans le cadre de sa compétence et en considération de l'établissement du marché commun. (Je n'ai pas besoin de vous signaler l'importance de cet accord donné par le Gouvernement fédéral à la veille de la création de la Communauté charbon-acier, confirmant dans des conditions très différentes de celles de mars 1951 l'acceptation de la liquidation du DKV, et le lien entre cette liquidation et la création d'un marché commun).

La faculté de délégation de l'Office fédéral au service commun des nouveaux comptoirs de vente serait limitée exclusivement à des cas particuliers, dans l'intérêt de consommateurs prioritaires. (Cette modification du règlement pris par la Haute Commission, acceptée par les Allemands, serait plus restrictive et plus satisfaisante que la rédaction actuelle du règlement).

Ce sont là les points essentiels sur lesquels il nous faut conclure maintenant. Quant à l'affaire du holding commercial je vous demande de bien vouloir me confier le soin de la traiter au mieux avec Le Vert et les Américains, avec la faculté d'accepter le projet allemand si cela s'avérait indispensable pour régler maintenant les trois questions fondamentales.

Jean Monnet